

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE
DU CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL EMILE GOUE**

COMITE SYNDICAL du 8 avril 2025

à 17 h 30 heures

Le 3 avril 2025, le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUE, dûment convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni à 18 h 30.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUE, a de nouveau été convoqué le 3 avril 2025, pour le 8 avril 2025 à 17 h 30.

Le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUE s'est tenu au Conservatoire à Guéret sous la présidence de Madame Catherine DEFEMME, Présidente.

PRESENTS : Catherine Defemme, Marie-France Galbrun, Laurent Lafaye, Emilie Malleret.

ABSENTS/EXCUSES : Patricia Audoux, Pierre Auger, Thierry Bourguignon, Marie-Christine Bunlon, Laurent Daulny, Fabrice Delaporte, Elisabeth Dequeker, Emmanuel Dignac, Christine Ducourtioux, Karine Garguel, Bertrand Labar, Sabine Le Bras, Armelle Martin, Hélène Pilat, René Roulland et Sébastien Vitte.

Assistaient également à la réunion :

Pierre Dupuis, Directeur par Intérim

Sylvie Bredier, Secrétaire en charge du fonctionnement du Syndicat Mixte.

DÉLIBÉRATION N°CS/2025/09

OBJET : Mandat au CDGFPT de la Creuse pour lancer la consultation d'une convention de participation dans le domaine de la santé

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175, la réforme de la protection sociale complémentaire ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Creuse approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la santé ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 03 avril 2025 ;

Considérant la nécessité de se conformer à l'obligation de participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire, volet santé à l'échéance donnée.

Considérant l'intérêt de participer à la procédure portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse, laquelle comporte une mise en concurrence

VU le rapport CS/2025/11 de Madame la Présidente du Comité Syndical,

Après avoir pris connaissance du rapport mentionné ci-dessus,

Après en avoir débattu,

DECIDE :

- **De retenir** le principe de la procédure de la convention de participation pour les risques santé à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 1er janvier 2026 ;

- **De se joindre** à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la santé, à adhésion facultative des agents, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse entend conclure ;

- **De donner mandat** au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion ;

- **De verser** une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention :

o En respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581 soit 15 € bruts mensuels / agent,

o Selon une fourchette comprise entre ce minimum et 20 €. La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.

PREND ACTE que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de gestion de la fonction publique de la Creuse pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.

AUTORISE la Présidente à effectuer tout acte en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE DU COMITE SYNDICAL

Catherine DEFEMME

